

M. CLEAVER: Je ne dis pas qu'on puisse adopter une mesure inconstitutionnelle. J'ai un trop grand respect de la constitution et s'il fallait en venir là, je m'y opposerais certes.

Puis-je cependant poursuivre mon argumentation? Je soutiens que si nos honorables vis-à-vis admettent l'existence d'un état d'urgence, ils doivent aussi reconnaître que le ministre était justifiable de recourir aux mesures qu'il a prises pour faire face à l'état d'urgence.

Des VOIX: Non.

M. FLEMING: Sur quelle autorité s'appuie l'honorable député?

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): L'honorable député permet-il une question? Il a jusqu'ici aimablement répondu aux questions. Accepterait-il la définition suivante que donne le dictionnaire du mot "urgence:" "Une circonstance critique soudaine qui exige une action immédiate." Une situation qui prend un an à se produire peut-elle être considérée comme créant une circonstance critique soudaine?

M. CLEAVER: J'ai réfléchi là-dessus, et j'ai l'intention de présenter à la Chambre un exposé sur cette question aussi net et aussi bien motivé que je le pourrai. J'y viendrai dans un instant, et lorsque j'aurai terminé, l'honorable représentant de Muskoka-Ontario reconnaîtra peut-être que mon raisonnement est bien fondé.

L'hon. M. ROWE: Vous devez avoir un nouveau dictionnaire à votre disposition.

M. CLEAVER: A ceux qui affirment qu'on a fait un affront au Parlement en agissant de la sorte, je répéterai que le Gouvernement et le ministre auraient failli à leur devoir s'il n'avaient pris immédiatement les mesures requises pour faire face à la situation. Je soutiens en tout cas que les causes de la situation critique n'ont rien à voir au principe de la question en jeu. Il s'agit tout simplement de déterminer s'il y avait urgence. Dans le cas de l'affirmative, le ministre était tout à fait justifié de faire sa déclaration.

M. FLEMING: Quelle autorité justifie cette procédure?

L'hon. M. ABBOTT: Attendez votre tour.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre!

M. CLEAVER: Je passe maintenant à la question du retard...

M. FLEMING: L'honorable député me permet-il une question?

M. CLEAVER: Je crois que c'est le point soulevé par l'honorable représentant de

Muskoka-Ontario, c'est-à-dire le retard à adopter les mesures permettant de faire face au problème. Selon moi, le Gouvernement était d'avis qu'on ne devait rien faire qui fût de nature à entraver la consommation des accords commerciaux à Genève. Dès la consommation de ces accords, le premier ministre et le ministre des Finances formulèrent une déclaration publique, puis on convoqua le Parlement. Attendre la consommation des accords commerciaux, j'estime que c'était une bonne raison, un motif suffisant; mais je ne compte pas que les membres de l'opposition partagent mon avis. A mon sens, la raison était valide. Je suis convaincu qu'on ne devait rien faire pour entraver la conclusion de ces accords. Toutefois, il y a des gens,—et ils ont droit à leur opinion, qui n'attachent pas autant de prix que le Gouvernement au commerce international.

L'hon. M. ROWE: Vous le frappez d'une interdiction.

Une VOIX: En voilà une bonne!

M. CLEAVER: Ces gens ont droit à leur opinion, mais nous ne sommes pas obligés de penser comme eux. Connaissant les traditions dont s'inspire depuis longtemps le parti conservateur, je ne m'étonne pas que les membres de ce parti à la Chambre traitent à la légère l'idée...

L'hon. M. ROWE: De l'interdiction.

M. CLEAVER: ...d'attendre que ces accords fussent consommés et qu'ils viennent nous dire que nous ne courrions aucun risque, que nous n'avions rien d'important à perdre. Je ne m'étonne pas que les membres de ce parti soient de cet avis.

M. ROSS (Souris): Qui a jamais parlé ainsi?

M. CLEAVER: Et ils ridiculiserait l'idée que le Gouvernement aurait dû attendre la conclusion des accords commerciaux. Bien que le parti conservateur-progressiste ait annoncé un nouveau programme en matière de commerce, le seul de ses chefs à avoir été, ces derniers vingt ans, assez longtemps à la tête du parti pour agir sur sa politique, est celui qui devait s'ouvrir un chemin sur les marchés du monde, qui s'est violemment opposé à la réciprocité avec les Etats-Unis, qui ne tenait pas aux échanges réciproques établis sur une base amicale, et ainsi de suite. En dépit du nouveau programme que le parti conservateur-progressiste prétend appliquer en matière de commerce, je dis donc, vu ce qui s'est passé ces dernières semaines...